



Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

Distr. générale
22 novembre 2006
Français
Original : anglais

Cinquième Commission

Compte rendu analytique de la 64^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 27 juin 2006, à 10 heures

Président : M. Manczyk (Vice-Président)..... (Pologne)
Puis : M. Ashe (Président) (Antigua-et-Barbuda)
*Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires* : M. Saha

Sommaire

Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 124 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (*suite*)

Point 128 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (*suite*)

Point 129 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (*suite*)

Point 136 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (*suite*)

Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé (suite)

Point 124 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (*suite*)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite)

Point 121 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



Point 135 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (*suite*)

Point 149 de l'ordre du jour : Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (*suite*)

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (*suite*)

Organisation des travaux

En l'absence de M. Ashe (Antigua-et-Barbuda), M. Manczyk (Pologne), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 25.

Point 122 de l'ordre du jour : Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Point 124 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (suite)

Point 128 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (suite)

Point 129 de l'ordre du jour : Gestion des ressources humaines (suite)

Point 136 de l'ordre du jour : Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (suite)

*Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé (suite)
(A/60/846/Add.7 et A/60/903)*

1. **M. Sach** (Contrôleur) appelle l'attention de la Commission sur l'additif 7 au rapport du Secrétaire général intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé », présenté pour donner suite à la demande de l'Assemblée générale, qui souhaitait que le Secrétaire général lui fasse des propositions concernant le mandat et les ressources à prévoir pour le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit qu'elle a décidé de créer dans sa résolution 60/248.

2. Rappelant que le rapport sur l'application des décisions énoncées dans le Document final du Sommet mondial de 2005 auxquelles le Secrétaire général doit donner suite (A/60/568) comporte un projet de mandat, le Contrôleur indique que la version révisée du mandat qui figure dans le document à l'examen précise les critères de sélection, la durée du mandat et la rémunération des membres du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit ainsi que divers détails d'ordre opérationnel, compte tenu des résultats de l'évaluation externe indépendante du dispositif de gouvernance et de contrôle.

3. L'Assemblée générale est invitée à approuver le mandat et les mesures préparatoires proposés pour le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, et à allouer les ressources nécessaires. La proposition prévoit aussi la mise en place d'un secrétariat chargé de concourir à l'organisation des séances du Comité et de lui servir d'interlocuteur auprès de l'Assemblée générale, du Bureau des services de contrôle interne (BSCI), du Comité des commissaires aux comptes et d'autres organes de contrôle.

4. **M. Saha** [Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)], présentant le rapport correspondant du Comité consultatif (A/60/903), dit que celui-ci ne pourra pas formuler d'observations sur la version révisée du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit tant que les rapports du Secrétaire général sur le contrôle et la gouvernance ne seront pas disponibles. Dans ces conditions, il recommande de reporter toute décision sur les objets de dépense autres que les postes jusqu'à ce que l'Assemblée générale ait pris les décisions nécessaires concernant le Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit.

5. Au stade actuel toutefois, le Comité consultatif recommande d'approuver des ressources correspondant à l'emploi de personnel temporaire (autre que pour les réunions) (1 P-5, 1 P-3 et 1 agent des services généraux) pendant une période de six mois, afin d'achever les travaux d'organisation et de préparation nécessaires au bon fonctionnement du secrétariat du Comité consultatif indépendant. Il estime également qu'il serait judicieux que le Secrétaire général, en consultation avec les États Membres, commence à chercher des candidats susceptibles de siéger au Comité consultatif indépendant, afin de ne pas retarder la mise en route du Comité une fois que l'Assemblée générale aura pris les décisions pertinentes. De telles recherches peuvent être entreprises sans qu'il faille prévoir de crédit spécifique.

6. **M. Weidinger** (Autriche), parlant au nom de l'Union européenne, dit que dans la mesure où la Commission n'est pas encore saisie des rapports du Secrétaire général sur le contrôle et la gouvernance, l'Union européenne souhaite faire reporter le débat sur la version révisée du mandat du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit. Toutefois, l'Assemblée générale ayant déjà décidé de créer cet organe, l'Union européenne plaide pour que des

ressources suffisantes lui soient affectées afin qu'il puisse entrer en activité sans retard excessif une fois son mandat adopté.

7. **M. Repasch** (États-Unis d'Amérique) rappelle que lors du Sommet de 2005, les dirigeants politiques du monde entier ont déterminé que l'amélioration du contrôle au sein du système des Nations Unies était un volet essentiel de la réforme, et il dit que les organisations dotées de mécanismes de contrôle solides et transparents sont à la fois plus efficaces et plus crédibles. Il est ressorti des travaux de la Commission d'enquête indépendante sur le programme « pétrole contre nourriture » et de plusieurs études indépendantes qu'il importait de renforcer le BSCI, et en particulier d'accroître son indépendance vis-à-vis du Secrétariat.

8. La création d'un Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit contribuerait à améliorer les contrôles, mais comme l'a souligné le Comité consultatif, un certain nombre de questions concernant cet organe restent sans réponse. La délégation américaine préconise de procéder au recrutement d'experts qualifiés tandis qu'on continue d'étoffer le mandat. En outre, par souci de renforcer l'indépendance du BSCI, elle appuie la recommandation faite par le Comité consultatif au paragraphe 12 de son rapport (A/60/903), qui est d'autoriser le Bureau à présenter son budget à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif.

9. **M. Kozaki** (Japon) dit que cette question doit être examinée dans son intégralité et de manière approfondie dans le contexte plus large de l'examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle. Pour que la mise en route du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit ne risque pas d'être retardée, la Cinquième Commission devrait approuver les ressources initialement requises, de manière que cette importante réforme puisse aller de l'avant. La délégation japonaise approuve les recommandations du Comité consultatif à cet égard.

10. *M. Ashe (Antigua-et-Barbuda) prend la présidence.*

11. **M. Elnaggar** (Égypte) dit que sa délégation aimerait que le Président communique des informations sur le calendrier que suivra la Commission pour examiner les documents. Le Secrétariat a certes présenté le document A/60/846/Add.7, mais la Commission attend toujours

que les documents A/60/846/Add.5 et Add.6 lui soient présentés.

12. **Le Président** dit que le document A/60/846/Add.5 sera présenté le lendemain, mais que le document A/60/846/Add.6 n'est pas encore achevé.

Point 124 de l'ordre du jour : Budget-programme de l'exercice biennal 2006-2007 (suite)

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (suite) (A/60/7/Add.39 et Add.41 et A/60/585/Add.3 et Add.4)

13. **M^{me} Van Buerle** (Directrice de la Division de la planification des programmes et du budget), présentant les rapports du Secrétaire général se rapportant à la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) (A/60/585/Add.3) et à la Commission d'enquête internationale indépendante et au Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) (A/60/585/Add.4), rappelle que les budgets ont été approuvés jusqu'au 31 mars 2006 pour la MANUA, jusqu'au 16 juin 2006 pour la Commission et jusqu'au 20 mai 2006 pour le BUNUTIL, en vertu de la résolution 60/255 de l'Assemblée générale, dans le cadre de l'affectation globale des ressources destinées aux missions politiques spéciales.

14. Par sa résolution 1662 (2006), le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MANUA pour une période d'un an, jusqu'au 22 mars 2007. Le montant net des ressources nécessaires pour la Mission pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2006 s'élève à 54 890 600 dollars; toutefois, comme il reste un solde inutilisé de 2 780 900 dollars au titre du crédit ouvert précédemment, le montant net des ressources supplémentaires nécessaires pour la période considérée s'élèvera à 52 109 700 dollars, qui serviront en partie à couvrir la création de 365 postes dans neuf nouveaux bureaux sous-régionaux et l'appui correspondant sur le terrain et à Kaboul.

15. Il est donc demandé à l'Assemblée générale d'approuver le projet de budget pour la Mission pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2006 – tout en prenant note du fait qu'une partie des ressources nécessaires serait prélevée sur le solde inutilisé disponible – et l'imputation d'un montant de 51 908 500 dollars sur le solde non affecté des

ressources prévues au titre des missions politiques spéciales, et d'ouvrir, en vertu des dispositions de sa résolution 41/213, un crédit d'un montant de 201 200 dollars au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) et un autre d'un montant de 4 944 600 dollars au titre du chapitre 35 (Contributions du personnel), qui seront compensés par un montant correspondant au titre du chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

16. Depuis la publication du rapport du Secrétaire général sur la Commission d'enquête internationale indépendante et le BUNUTIL (A/60/585/Add.4), le Conseil de sécurité, par sa résolution 1686 (2006), a prorogé le mandat de la Commission jusqu'au 15 juin 2007, et par sa résolution 1690 (2006), celui du BUNUTIL jusqu'au 20 août 2006. Le montant net des ressources nécessaires pour la Commission pour la période du 16 juin au 31 décembre 2006 s'élève à 17 189 000 dollars; toutefois, il reste un solde non utilisé de 3 006 200 dollars au titre du crédit ouvert précédemment. Le montant net des prévisions de dépenses pour la prorogation technique du mandat du BUNUTIL pour la période du 21 juin au 31 août 2006 s'élève à 5 253 500 dollars; toutefois, comme il reste un solde inutilisé de 256 300 dollars au titre du crédit ouvert précédemment, le montant net des ressources supplémentaires nécessaires pour la période considérée s'élèvera à 4 997 200 dollars.

17. L'Assemblée générale est donc invitée à approuver le projet de budget de la Commission pour la période allant du 16 juin au 31 décembre 2006, et celui du BUNUTIL pour la période allant du 21 juin au 31 août 2006, tout en prenant note du fait qu'une partie des ressources nécessaires serait prélevée sur le solde inutilisé disponible, et d'ouvrir, en vertu des dispositions de sa résolution 41/213, des crédits de 19 180 000 dollars au titre du chapitre 3 (Affaires politiques) et de 2 508 800 dollars au titre du chapitre 35 (Contributions du personnel), qui seront compensés par l'inscription de montants équivalents au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

18. **M. Saha** [Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB)], présentant les rapports correspondants du Comité consultatif (A/60/7/Add.39 et Add.41), dit que dans l'ensemble, le Comité consultatif a recommandé d'approuver les prévisions de dépenses présentées par le Secrétaire général pour la MANUA. Étant donné la

persistance de taux de vacance de postes élevés, on peut se demander si la Mission peut s'acquitter effectivement de ses fonctions. Par ailleurs, il est difficile au Comité consultatif d'analyser les demandes de maintien ou de création de postes. Le Service de la gestion du personnel (Département des opérations de maintien de la paix) doit apporter son appui pour que le personnel nécessaire soit recruté rapidement et que les postes vacants soient pourvus. Le Comité compte bien que le prochain document budgétaire fera apparaître une amélioration à cet égard.

19. La plupart des postes qu'il est proposé de créer sont soumis à un recrutement national, politique que le Comité consultatif accueille avec satisfaction, car il estime qu'il convient d'encourager le recours à du personnel recruté sur le plan national et le remplacement progressif du personnel recruté sur le plan international par du personnel recruté sur le plan national, chaque fois que cela s'avère faisable et économiquement rationnel (A/59/736, par. 58). Le Comité consultatif a relevé la transformation du Groupe de la lutte contre les stupéfiants en une entité distincte et souligné qu'il jugeait insuffisante l'information communiquée quant aux fonctions du Groupe et à l'interaction entre la Mission et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (notamment l'appui que celui-ci fournit à la Mission). En outre, il a déjà dit qu'il faudrait que soient précisées la répartition des tâches entre les partenaires et les contributions apportées par les autres fonds, programmes et organismes des Nations Unies. À l'avenir, des renseignements devront lui être présentés à ce sujet pour qu'il puisse conseiller valablement l'Assemblée générale.

20. Les montants destinés à la Commission d'enquête internationale indépendante et au BUNUTIL sont imputés sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales. S'agissant de la Commission, le Comité consultatif s'inquiète du grand nombre de postes vacants, notamment à des classes élevées. En ce qui concerne la Division des enquêtes, il recommande d'approuver la création des postes supplémentaires et le reclassement d'un poste qui sont demandés. Pour les services d'appui, il recommande également d'approuver la création de postes supplémentaires, notamment en ce qui concerne les services linguistiques et la sécurité. En revanche, s'agissant de l'administration, il ne recommande pas de créer de nouveaux postes d'agent du Service mobile. Le Comité

consultatif a souligné à maintes reprises que les différentes entités des Nations Unies dans la région devaient coopérer entre elles. Le Secrétaire général doit obtenir la coopération de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et/ou de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) en la matière.

21. Quant au BUNUTIL, en attendant que le Conseil de sécurité se prononce à son sujet, et pour lui permettre de poursuivre ses activités pendant la période de prorogation de son mandat, du 21 juin au 31 août 2006, le Secrétaire général demande que les ressources financières nécessaires soient dégagées, requête que le Comité consultatif recommande d'approuver.

22. **M. Weidinger** (Autriche), parlant au nom de l'Union européenne, dit que celle-ci reconnaît que la MANUA, le BUNUTIL et la Commission d'enquête internationale indépendante remplissent d'importantes fonctions, et qu'elle est disposée à ce que des crédits appropriés soient ouverts pour eux. Il faut en particulier doter le BUNUTIL des ressources nécessaires à une période cruciale. L'Union européenne est prête à approuver des ressources additionnelles en fonction des propositions qui pourront être présentées à la Commission à l'issue des visites effectuées par l'équipe d'évaluation et des décisions que pourra prendre à l'avenir le Conseil de sécurité à cet égard. Lors des consultations officieuses, elle formulera des observations sur ce qui touche aux ressources, notamment les recommandations du Comité consultatif.

23. **M^{me} Shah** (États-Unis d'Amérique) dit que la MANUA, la Commission et le BUNUTIL jouent tous trois un rôle capital dans les pays où ils travaillent, et la délégation américaine trouve encourageant ce qu'ils ont fait jusqu'à présent. Il reste néanmoins beaucoup à faire, et elle attend avec intérêt de pouvoir examiner les demandes de ressources à cet égard.

24. Il est particulièrement agréable à la délégation américaine de constater que la MANUA a fait des efforts en vue de mettre en place de nouveaux bureaux régionaux, en utilisant les installations qui servent à d'autres entités des Nations Unies et en partageant avec elles les frais liés aux installations et aux services. Elle salue également les contributions volontaires qu'a fournies le Gouvernement libanais à la Commission d'enquête internationale indépendante, et encourage les États Membres à en apporter d'autres.

25. **M. Tarrisse da Fontoura** (Brésil) dit que les missions politiques spéciales dont il est question sont des outils précieux pour la poursuite de la paix. La délégation brésilienne souhaite s'arrêter en particulier sur la question du Timor-Leste et la nécessité de doter le BUNUTIL des moyens de s'acquitter convenablement de son mandat jusqu'à ce que le Conseil de sécurité décide sous quelle forme l'ONU maintiendra sa présence dans ce pays.

26. Le Timor-Leste a rang prioritaire dans la politique étrangère du Brésil. Le Gouvernement brésilien a aidé le peuple timorais tout au long de l'édification de la nation, appuyé les efforts qu'a déployés l'ONU par l'intermédiaire de la Mission des Nations Unies au Timor oriental (MINUTO), de l'Administration transitoire des Nations Unies au Timor oriental (ATNUTO) et de la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO), et coopéré avec le Timor-Leste en sa qualité de nation lusophone sœur. La montée récente de la violence et la crise politique que connaît le pays montrent qu'il faut maintenir la présence de l'ONU tout en lui donnant les moyens d'aider les Timorais à renforcer leurs institutions et à régler leurs différends.

27. Les événements qui se sont produits récemment montrent de reste que l'ONU ne doit pas prendre hâtivement la décision de se retirer d'un pays avant qu'il connaisse la stabilité. De telles décisions sont trop coûteuses sur le plan humain. La délégation brésilienne souligne que la Commission doit approuver l'intégralité du budget pour les derniers mois du mandat du BUNUTIL. Le Bureau s'est courageusement acquitté de ses obligations et restera en place jusqu'à ce que le Conseil de sécurité prenne une décision sur une présence adéquate et renforcée de l'ONU, permettant d'assurer au Timor-Leste l'appui dont il a besoin.

28. L'ONU ne peut faire faux bond au Timor-Leste ni à son peuple. La prorogation technique du mandat du BUNUTIL doit donner à l'Organisation et à ses États Membres le temps nécessaire pour planifier de quoi répondre convenablement à la nouvelle crise, conformément à la résolution 1690 (2006) du Conseil de sécurité. En adoptant le budget du BUNUTIL, la Commission enverra un message de soutien fort au peuple timorais. Le Brésil est disposé à œuvrer constructivement au sein de toutes les instances pour appuyer le Timor-Leste.

29. **M. Torres Lépori** (Argentine) dit que sa délégation est très préoccupée par les événements récents au Timor-Leste, qu'elle suit de près. Elle s'associe pleinement à la déclaration faite par le représentant du Brésil, et s'emploiera de manière constructive, lors des consultations officieuses, à obtenir que le BUNUTIL dispose de toutes les ressources dont il a besoin pour s'acquitter efficacement de son mandat.

30. **M. Hussain** (Pakistan) dit que la MANUA a apporté un appui précieux à la mise en œuvre de l'Accord de Bonn, à la convocation de la *loya jirga* constituante, à la tenue des élections provinciales et présidentielles ainsi qu'à la démobilisation et à la réintégration des soldats. La délégation pakistanaise convient qu'il faut renforcer la Mission.

31. Le Pakistan reste toutefois préoccupé par l'évolution récente de la situation et par l'instabilité persistante en Afghanistan, qui ont des répercussions directes sur les pays voisins, dont le Pakistan. Les insuffisances de l'appui qu'apporte la communauté internationale pour favoriser le redressement économique et étendre les mesures de sécurité en dehors de la capitale y ont fortement contribué. Du fait de la persistance du problème de la drogue et de la présence de seigneurs de la guerre dans la région, l'Afghanistan connaît une instabilité perpétuelle. Ces problèmes sont préoccupants pour le peuple afghan et pour les pays voisins.

32. La demande maintes fois répétée de créer de nouveaux éléments au sein de la Mission, en particulier des bureaux régionaux, a enfin été prise en considération. M. Hussain espère que ces bureaux contribueront à renforcer la sécurité et la stabilité dans le pays. La délégation pakistanaise a pris note de la création d'une Cellule d'analyse conjointe de la Mission qui, elle l'espère, fournira des renseignements objectifs et renforcera la stabilité politique en Afghanistan. Pendant les consultations officieuses, elle soulèvera une question au sujet de ce qui constitue selon elle un chevauchement entre ladite cellule et le groupe chargé des affaires politiques au sein de la Mission.

Point 121 de l'ordre du jour : Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes (suite) (A/C.5/60/L.43)

Projet de résolution A/C.5/60/L.43

33. Le Président invite la Commission à examiner le projet de résolution A/C.5/60/L.43, intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes », qu'a présenté en son nom le représentant de l'Égypte.

34. *Le projet de résolution A/C.5/60/L.43 est adopté.*

Point 135 de l'ordre du jour : Financement du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 (suite) (A/C.5/60/L.41)

Projet de résolution A/C.5/60/L.41

35. **Le Président** invite la Commission à se prononcer sur le projet de résolution A/C.5/60/L.41, intitulé « Prévisions révisées comme suite à la résolution 1660 (2006) du Conseil de sécurité sur la désignation de juges de réserve au Tribunal international chargé de juger les personnes accusées de violations graves du droit international humanitaire commises sur le territoire de l'ex-Yougoslavie depuis 1991 », qu'a présenté en son nom le représentant de la Namibie.

36. *Le projet de résolution A/C.5/60/L.41 est adopté.*

Point 149 de l'ordre du jour : Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient (suite)

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban (suite)

37. **M^{me} Udo** (Nigéria) dit qu'en dépit des efforts considérables que la Commission a déployés lors des consultations officieuses, elle n'est pas parvenue à un consensus sur un projet de résolution se rapportant à l'alinéa b) du point 149 de l'ordre du jour. Comme cela s'est déjà produit, certains paragraphes ont fait problème. De l'avis général, bien que les membres de la Commission aient fait tout leur possible, ils ne parviendront pas à s'entendre, même s'ils disposent de plus de temps. En sa qualité de coordonnatrice, la représentante du Nigéria ne peut rien faire de plus.

Projet de résolution A/C.5/60/L.42

38. **Le Président** dit que compte tenu de la situation que vient de décrire la représentante du Nigéria, le représentant de l'Afrique du Sud a présenté, au nom du Groupe des 77 et de la Chine, le projet de résolution

A/C.5/60/L.42, intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ».

39. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud), présentant le projet de résolution A/C.5/60/L.42 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, rappelle que dans des résolutions antérieures adoptées depuis sa cinquante et unième session, l'Assemblée générale a souligné qu'il incombait à Israël de verser des dommages suite à l'incident survenu à Cana le 18 avril 1996. Dans son rapport concernant le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2006 au 30 juin 2007 (A/60/642), le Secrétaire général a noté que cette disposition n'a pas été respectée. Le Groupe présente par conséquent un projet de résolution dans lequel cette demande faite par l'Assemblée générale est répétée au quatrième alinéa du préambule ainsi qu'aux paragraphes 3, 4 et 17.

40. **Le Président** dit que la Commission se prononcera sur le projet de résolution A/C.5/60/L.42 lors d'une séance ultérieure.

Organisation des travaux

41. **M^{me} Lock** (Afrique du Sud), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit qu'elle espère que la Commission parviendra à achever dans les meilleurs délais l'examen de toutes les questions en rapport avec le maintien de la paix. Le Groupe est disposé à collaborer avec d'autres collègues pour que le Secrétariat soit en mesure de commencer à établir les divers projets de résolution avant la fin de la journée, afin que l'Assemblée générale puisse les adopter avant la date butoir du 30 juin et garantir le financement des opérations de maintien de la paix.

La séance est levée à 11 h 15.